

La fuite des sujets de l'épreuve d'histoire du CESS prévue pour aujourd'hui est symptomatique de notre société. Elle témoigne de la course aux résultats effrénée qu'engendrent ces examens. Une course qui commence dès le plus jeune âge. Encore en primaire, les élèves se doivent de produire des résultats au détriment de compétences réelles et de l'élémentaire savoir-vivre. Et qui dit pression intense, dit forcément tricherie. Avec ces fuites, le summum est atteint. Déjà malade, notre enseignement se voit

QUAND LE SABOTAGE VIENT DE L'INTÉRIEUR

attaqué de l'intérieur par ceux qui sont censés le faire fonctionner. Car les coupables ne se sont pas encore fait connaître, il est certain qu'ils sont issus de l'administration. Et si le cas est sans précédent en Belgique, nos voisins français en ont déjà fait l'amère expérience. En 2011, le sujet de l'épreuve de mathématiques du baccalauréat se retrouve sur les réseaux sociaux quelques jours avant la tenue de l'examen. L'enquête montrera que le coupable se trouve dans les imprimeries mandatées par l'Éducation nationale. Autre cas français, cette fois-ci en 1982. Un enseignant récupère les intitulés des sujets français avant de les donner à ses élèves. Le professeur en question finira par être épinglé, il s'agissait ni plus ni moins de Xavier Darcos, futur ministre de l'Enseignement. Un comble, auquel nous risquons maintenant de faire face aussi.



PAR ROMAIN DEMOUSTIER

LE NOTAIRE VIOLEUR trahi par l'hypnose

► L'enquête incroyable de la police pour retrouver l'auteur du viol sadique d'une jeune fille de 19 ans

► Un ancien notaire brugeois a écopé, lundi, d'une peine de 10 ans de prison pour viol et torture, devant le tribunal correctionnel de Bruges. Une affaire exceptionnelle en Belgique et même en Europe car la victime, qui ne se souvenait plus des faits, a pu désigner son agresseur sous hypnose. On verra que la vérité est en réalité un peu plus complexe.

L'ancien notaire de 54 ans, Bruno Gerin, était jugé hier pour avoir

violé une jeune fille de 19 ans, le 17 juin 2010, dans un Bed and Breakfast, à Oostkamp.

La victime ne parvenant pas à se souvenir des faits, le juge d'instruction de Bru-

ges a proposé de la faire entendre, sous hypnose, par un expert forensique anversois.

LA VICTIME, qui n'a encore aujourd'hui aucun souvenir du viol, a été profondément impressionnée de découvrir l'enregistrement de la séance d'hypnose, qui a duré une heure et demie. Son avocat explique qu'elle en a eu la chair de poule.

On la voit assise sur une chaise. L'expert agite un stylo, elle se sent très fatiguée, les paupières se fer-

ment. L'hypnotiseur la ramène plusieurs mois en arrière. "Je n'aurais pas pu dire ce que j'avais fait la veille: et là, je savais exactement ce que j'avais fait le 17 juin 2010 à midi."

Quand cela devenait trop dur, l'expert la ramenait symboliquement dans une pièce où sa patiente savait qu'il n'y avait aucun risque. Après un temps de repos, il revenait au jour des faits. C'est de cette façon que la victime a désigné le notaire.

Elle a subi une seconde séance destinée à combler les quelques lacunes. Un expert in-



► La victime, qui n'a encore aujourd'hui aucun souvenir du viol, a été profondément impressionnée de découvrir l'enregistrement de la séance d'hypnose.

Deux spécialistes à la police fédérale

► Les juges belges prennent leurs précautions avant de recourir à l'hypnose. La pratique est exceptionnelle mais débloque des enquêtes

► "Deux personnes sont formées à l'hypnose mais cela reste une pratique mineure", précise une porte-parole de la police fédérale. Comme pour éviter de jeter la pratique sous une trop grande lumière. En Belgique francophone, on compte le nombre annuel de recours à l'hypnose judiciaire sur les doigts des deux mains.

En février, l'hypnothérapeute Cécile Grayet décrivait dans *Politie journaal*, un bulletin interne, comment les autorités

ont recours à ces techniques. "En Belgique, l'hypnose est utilisée en justice depuis la fin des années 1990 mais certains juges et enquêteurs mettent toujours en garde face à ce recours", indique la chercheuse.

En effet, que ce soit l'experte Evelyne Josse (lire par ailleurs) ou le thérapeute Eric Mairlot, fondateur de l'Institut de nouvelle hypnose et formateur de nombreux hypnotiseurs de Belgique, tous deux reconnaissent que le nombre d'affaires à trai-

ter diminue depuis quelques années.

Le risque est là : "L'hypnose peut reconstruire les souvenirs et donner une impression de réalité, comme quand on sort d'un rêve. Cela donne une image de conviction qui peut être fautive. Elle peut être une reconstruction comportant des éléments de réalité et des éléments imaginaires", prévient Eric Mairlot.

Restent les avancées que la technique peut impulser à l'enquête criminelle. "Retrouver une

plaque d'immatriculation, la marque de la voiture, sa couleur, ou même un portrait-robot", indique le thérapeute, qui a décidé d'arrêter sa collaboration avec la justice,

faute de temps et découragé par la faible rémunération.

De là à faire d'un témoignage recueilli sous hypnose une preuve conduisant à une condamnation, il y a un pas franchi hier par le tribunal correctionnel de Bruges - que la justice belge ne s'était jamais risquée à sauter.

La Belgique y a recours depuis la fin des années 1990

Ju. B.

SONDAGE EXPRESS



Une femme à la tête des États-Unis, vous pensez cela possible ?

OUI > 83,3 %

NON > 14,7 %

PAS D'AVIS > 1,9 %

1.795 votes
Votez pour le sondage du jour sur [DJI.be](#)